



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022\_151

**OBJET : Attribution complémentaire n°2 fonds de concours 2022**

### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a mis en place une politique de fonds de concours aux communes sur la base d'une enveloppe annuelle de 2,5 millions d'euros, portée à 3 millions d'euros jusqu'en 2026.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 5 avril 2022, a décidé d'attribuer des fonds de concours pour 29 dossiers représentant une enveloppe de 1 146 258 €. Lors de sa séance du 27 septembre 2022, il a décidé d'attribuer des fonds de concours pour 48 dossiers supplémentaires représentant une enveloppe de 1 331 330 €. Les crédits disponibles pour les nouvelles programmations 2022 s'élèvent donc à 522 412 €.

La commission des fonds de concours s'est réunie, dans le cadre d'une troisième programmation, le 9 novembre 2022 pour examiner les nouvelles demandes ainsi que la demande de réexamen d'un projet en raison de l'évolution du coût du projet ou/et du plan de financement.

A l'examen des dossiers, la commission propose :

- d'accepter de modifier à la hausse le fonds de concours pour la commune de Gatteville Le Phare. Le montant indiqué dans la maquette vient en complément de la somme déjà attribuée sur ce projet,
- de retenir 21 dossiers pour un montant de 429 056 €,
- de reporter 3 dossiers non complets à un réexamen ultérieur.

Le projet de maquette financière pour les dossiers retenus, joint en annexe, a conduit à la programmation suivante :

	Enveloppe disponible	Montant des demandes par axe	Programmation proposée pour 11/2022
Axe 1	400 000 €	0 €	0 €
Axe 2	670 764 €	8 022 €	8 022 €
Axe 3	- 548 352 €	557 701 €	421 034 €
<b>Total</b>	<b>522 412 €</b>	<b>565 723 €</b>	<b>429 056 €</b>

La commission a également proposé :

- d'accepter les demandes de prorogation d'un an supplémentaire des communes d'Helleville et de Flamanville,
- d'appliquer à titre exceptionnel, suite à une erreur d'instruction et afin de ne pas mettre en difficulté la commune pour la clôture de son budget 2022, le taux maximal

d'aides publiques attribuable aux communes. L'aide notifiée en 2019 à la commune de Couville pour son projet «Construction d'une classe maternelle à l'école primaire» est ainsi ramenée à 14 433 €.

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission des fonds de concours en date du 9 novembre 2022,

**Vu** le règlement de la politique des fonds de concours communautaires,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 171 - Contre : 1 - Abstentions : 5) pour :

- **Valider** la maquette financière 2022-3 des attributions des fonds de concours aux communes qui est annexée à la présente et qui intègre le réexamen de la commune de Gatteville Le Phare,
- **Autoriser** le versement des attributions des fonds de concours accordées dans la maquette n°2022-3 dans le respect du règlement et sur présentation des pièces justifiant la réalisation du projet,
- **Accorder** un délai d'engagement supplémentaire d'un an aux communes de Helleville et de Flamanville,
- **Appliquer** le taux maximal d'aides publiques de 80 % à titre exceptionnel à la commune de Couville pour le projet de «Construction d'une classe maternelle à l'école primaire» pour lequel un fonds de concours a été accordé en 2019,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer les conventions de versement et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application «Télérécours citoyens» sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :  
Maquette FDC 2022-3

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU****6 DECEMBRE 2022**

Date d'envoi de la convocation : le 25/11/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 162

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : Alexandrina LE GUILLOU

L'an deux mille vingt deux, le mardi 6 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, GERVAIS Bertrand suppléant de ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine (A partir de 18h45), BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (A partir de 18h40), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine (A partir de 18h40), GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle (Jusqu'à 19h13), LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David (Absent de 19h28 à 20h24), LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel (A partir de 18h40), MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel (A partir de 19h28), MOUCHEL Evelyne,

MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (A partir de 18h40), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (A partir de 19h32), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

#### **Ont donné procurations**

ARRIVÉ Benoît à MARTIN Patrice, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, CRESPIAN Francis à LEMENUEL Dominique, DUCOURET Chantal à HURLLOT Juliette, FRANCOISE Bruno à BROQUAIRE Guy, HEBERT Karine à TARIN Sandrine, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LE CLECH Philippe à BELLIOU DELACOUR Nicole, LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie (A partir de 19h13), LEFRANC Bertrand à FAGNEN Sébastien, LEGOUET David à BOTTA Francis (De 19h28 à 20h24), LELONG Gilles à LEFAIX-VERON Odile, LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MARGUERITTE Camille à SAGET Eddy, RONSIN Chantal à DUVAL Karine.

#### **Excusés :**

BROQUET Patrick, DOUCET Gilbert, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, LE PETIT Philippe, LEPLEY Bruno, PIC Anna, SCHMITT Gilles.

## MAQUETTE FONDS DE CONCOURS 2022-3

Maitre d'ouvrage	Objet	Thématique	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Montant Investissement	Abattement	Subventions sollicitées	Total Subventions	Reste à charge	Programmation	Montant proposé	Réexamen ultérieur
BARNEVILLE CARTERET	<u>Acquisition d'un véhicule électrique et vêtements dans le cadre de la mutualisation d'un garde champêtre avec certaines communes de la Côte des Isles</u>	Sécurité			x	26 100 €		DETR : 10 400€	10 400 €	15 700 €	2022	6 280 €	0 €
BARNEVILLE CARTERET	<u>Restauration de la chapelle Saint Louis</u>	Patrimoine			x	58 528 €		DETR : 11 705€	11 705 €	46 823 €	2022	18 729 €	0 €
BRICQUEBEC EN COTENTIN	<u>Réaménagement des vestiaires et du club House du stade Albert Legoupil au niveau de l'espace Matignon</u>	Sport			x	480 861 €		DETR : 96 103€ FFF : 40 000€	136 103 €	344 758 €	2022	70 000 €	0 €
BRIX	<u>Réaménagement intérieur de la cantine scolaire</u>	Scolaire			x	218 140 €				218 140 €	réexamen ultérieur	0 €	70 000 €
FRESVILLE	<u>Travaux d'amélioration thermique des logements communaux</u>	Rénovation énergétique			x	25 859 €	40%	DETR : 12 929€	12 929 €	2 586 €	2022	1 034 €	0 €
GATTEVILLE LE PHARE	<u>Voirie</u>	Voirie			x	116 016 €		DETR : 7 634€	7 634 €	108 382 €	2022	7 565 €	0 €
HARDINVEST	<u>Rénovation du mur d'enceinte du cimetière</u>				x	40 000 €		DETR : 12 000€	12 000 €	28 000 €	2022	11 200 €	0 €
LA HAGUE	<u>Travaux de réfection de voirie Rue des Dignes Urville Nacqueville</u>	Voirie			x	608 300 €				608 300 €	2022	70 000 €	0 €
LA HAGUE	<u>Travaux d'aménagement d'espace public au lotissement les Bizeaux St Germain des Vaux</u>	Voirie			x	266 600 €				266 600 €	2022	70 000 €	0 €
LA HAGUE	<u>Aménagement de l'enclos paroissial Omonville La Rogue</u>	Accessibilité			x	285 500 €		DSIL : 57 100€ Dép CPS : 71 375€	128 475 €	157 025 €	réexamen ultérieur	0 €	62 810 €
LE MESNIL	<u>Extension du parking de la salle municipale</u>				x	20 229 €			0 €	20 229 €	2022	8 092 €	0 €
LE ROZEL	<u>Réfection de la toiture d'un logement communal</u>				x	14 316 €	40%	DETR : 5 726€	5 726 €	2 864 €	2022	1 145 €	0 €
MARTINVEST	<u>Agrandissement Restaurant scolaire</u>	Scolaire			x	266 082 €		DETR : 53 216€ FIR : 50 000€	103 216 €	162 866 €	2022	65 146 €	0 €
MARTINVEST	<u>Aménagement d'un cheminement piéton</u>				x	16 434 €		DETR : 6 573€	6 573 €	9 861 €	2022	3 944 €	0 €
OZEVILLE	<u>Sécurisation de la Rue des Landes RD42</u>	Voirie			x	227 778 €		DETR : 68 333€ Dept : 10 000€	78 333 €	149 445 €	2022	59 778 €	0 €
REVILLE	<u>Rénovation thermique de la Maison des assistantes maternelles</u>	Rénovation énergétique			x	24 384 €	40%	DETR : 4 877€	4 877 €	9 753 €	2022	3 901 €	0 €
SAINT CYR	<u>Pose de deux mâts solaires autonomes auprès des abris de bus situés "Le Bourg" et "Le Bas de la Rue"</u>	Eclairage public			x	7 700 €		Etat : 2 310€	2 310 €	5 390 €	2022	2 156 €	0 €
SAINT CYR	<u>Création de 3 voies de croisement sur la route communale "Le Bas de la Rue" avec renforcement de la route</u>	Voirie			x	8 260 €		Amendes de police : 2 478€	2 478 €	5 782 €	2022	2 313 €	0 €
SAUSSEMESNIL	<u>Installation d'une pompe à chaleur dans un logement communal en remplacement d'une chaudière fioul et d'un chauffage électrique</u>	Rénovation énergétique			x	16 071 €	40%			9 643 €	réexamen ultérieur	0 €	3 857 €
SIDEVILLE	<u>Remise en état bas-côtés avenue du Mont du Roc</u>	Voirie			x	5 280 €			0 €	5 280 €	2022	2 112 €	0 €
SIDEVILLE	<u>Création d'un aire de stationnement</u>	Voirie			x	10 623 €		DETR : 2 125€	2 125 €	8 498 €	2022	3 399 €	0 €
SIOUVILLE HAGUE	<u>Sécurisation du groupe scolaire de Siouville Hague</u>	Scolaire		x		28 647 €		DETR : 8 593€	8 593 €	20 054 €	2022	8 022 €	0 €
VAROUVILLE	<u>Eglise St Martin : traitement et restauration du mur du chœur et de la sacristie</u>	Patrimoine			x	15 311 €		Département : 5 358€	5 358 €	9 953 €	2022	3 981 €	0 €
VIRANDEVILLE	<u>Création de toilettes publiques</u>				x	36 639 €		DETR : 10 992€	10 992 €	25 647 €	2022	10 259 €	0 €